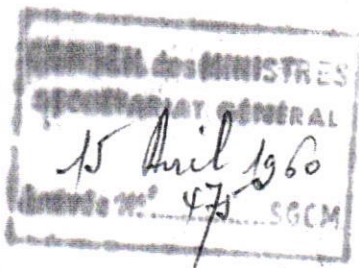


REPUBLICQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

(L) SECRETS DU PREMIER MINISTRE



4) NNEE 1960 -1- N° 76 /PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Une indemnité spéciale de vingt mille francs par mois est attribuée à titre personnel et à compter du 1er Janvier 1960, au Médecin Capitaine TOURNIER-LASSERVE, Médecin Chef du Service de Chirurgie à l'Hôpital de Porto-Novo.

ARTICLE 2. - M. le Ministre de la Santé Publique et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A PORTO-NOVO, le 14 AVRIL 1960

Par le PREMIER MINISTRE

Le Ministre de la Santé;

R. DEROUX

Le Ministre des Finances ,

F. APLOGAN

Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

P.C.M.	15
Ministres	14
Finances	3
D/Santé	3
Trésor	1
Intéressé	1
S.G.C.M.	4
